

Parc national de Port Cros

Orientation 2.6 Préserver les milieux de l'interface terre-mer

[...]

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>2.6.4 Encadrer les activités balnéaires et nautiques pour préserver les petits fonds rocheux et les récifs barrières très exposés aux pressions anthropiques du fait de leur accessibilité.</p> <p>Les récifs barrières sont identifiés sur la carte des solidarités écologiques (Partie 2 «Du diagnostic au projet »). L'amélioration des connaissances de cet habitat constitue un enjeu important sur l'Aire Maritime Adjacente (présence et état de conservation des récifs barrières).</p> <p>Cette mesure nécessitera le recours à des équipements légers (mouillages, balisages, etc.) susceptibles d'altérer localement le caractère naturel du littoral. Ainsi, le nombre et la localisation de ces équipements devront être étudiés pour permettre leur meilleure intégration paysagère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition et diffusion des connaissances • Appui technique aux porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise d'ouvrage • Plans de balisage et projets d'aménagement • Communication et sensibilisation des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • PREMAR, DDTM • Syndicats de SCoT (volet mer) • Animateurs/ Opérateurs Natura 2000 • Autorités portuaires, Agence de l'eau RMC, AAMP • Compagnies maritimes • Usagers, Professionnels du nautisme • Marine nationale

Référence ID de l'article : #4805

Parc national de Port Cros

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 21:13